



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 505-4

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 26 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 505-4 **RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE TERREBONNE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 505-1 ET SES AMENDEMENTS.**

QUE l'objet du règlement numéro 505-4 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 505-4 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 505-4 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 28^e jour du mois de février 2018.

Le greffier,

Me Denis Bouffard, avocat
